Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260429-DB292026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026
Date d'affichage : 22 avril 2026

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BERTRAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TRUQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Laetitia HENRY (procuration à Mme Anaïs LE DINAHET), M. Dominique JACOB (procuration à M. Jean-Yves BERTRAND) Mme Justine RICHARD (procuration à M. Jérôme LE CANT)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DE ROECK

DELIBERATION 29/2026
AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN POULAILLER SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

A la demande de la Direction départementale de la protection des populations, la commune est appelée à rendre un avis sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par l'EARL LA FERME AVICOLE DE SAINT-JEAN.

Extrait du dossier :

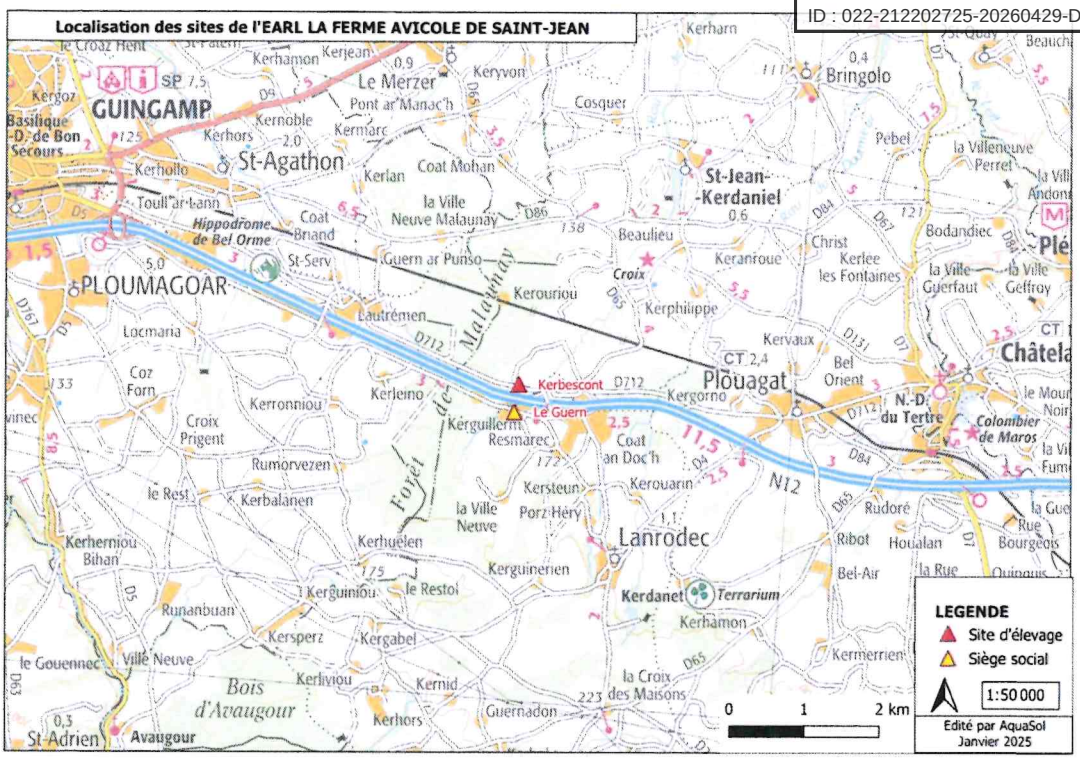
L'EARL LA FERME AVICOLE DE SAINT-JEAN, représenté par Monsieur Frédéric LE BEGUEC, exploite un élevage de poules pondeuses plein-air au lieu-dit « Kerbescont », sur la commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, dans le département des Côtes-d'Armor.

L'activité est aujourd'hui soumise à déclaration au titre de la rubrique 2111-2 de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pour 30 000 animaux équivalents et emplacements (preuve de dépôt A-1-JAQBQDFSI daté du 25/06/2021 et preuve de dépôt A-1-QHBNSZSMO du 21/10/2021 pour la déclaration du changement d'exploitant).

Le site comprend un bâtiment d'élevage en volière avec jardin d'hiver et 12,27 ha de parcours, un centre de conditionnement pour les œufs, une fumière couverte avec système d'évacuation des fientes, deux silos tours et une réserve soupe à incendie.

Le projet porte sur l'augmentation des effectifs de poules pondeuses sur ce site, via la construction d'un second poulailler pour un élevage au sol en volière avec jardin d'hiver.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260429-DB292026-DE



Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

REND un avis favorable sur le dossier présenté

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Emmanuel DE ROECK